



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20240625-DEL\_2024\_06\_030-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2024

Le 25 juin 2024 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Patrick BATOUFFLET, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU, Mme Monique BERT, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Claire ABADIE-MARTEIL, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI, Mme Karine LORIN, Mme Sabrina DBILI, M. Alexandre BOUGAUD, M. Théophile ALSAC, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. DEHBI,  
M. Romain MILLARD – pouvoir à Mme ROUSSEAU,  
Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à Mme LUCAS,  
M. Michel CINOTTI – pouvoir à Mme ABADIE-MARTEIL,  
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à M. FANTOU,  
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à Mme BERT,  
M. Christophe OLIVIER – pouvoir à Mme LORIN,  
Mme Anne-Sophie CLAUW – pouvoir à M. FONTENAILLE,  
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. LEHOUSSEL,  
M. Olivier TRIBONDEAU – pouvoir à M. MORICHAUD.

### SECRÉTAIRE :

Patrick BATOUFFLET.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 2 juillet 2024 et de sa publication sur le site de la Ville le 2 juillet 2024.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

**Considérant** qu'en application de l'article susvisé, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des opérations immobilières réalisées par la Commune ou ses mandataires sur l'exercice budgétaire 2023,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** la présentation à la Commission municipale du 20 juin 2024,

**Considérant** le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2023 établi comme suit :

### BILAN DES ACQUISITIONS actées et payées sur l'exercice budgétaire 2023 :

1. Acquisition par voie amiable de la parcelle cadastrée section AI n°1193 (anciennement AI n°36p), sise en bordure du chemin des Écoles, d'une superficie totale d'environ 320 m<sup>2</sup>, pour un montant de 200 000 € :
  - Délibération n° DEL 2023-04-019 en date du 6 avril 2023,
  - Acte de vente définitif signé le 9 juin 2023.

### BILAN DES CESSIONS actées et titrées sur l'exercice budgétaire 2023 :

1. Cession par voie amiable de l'emprise foncière bâtie cadastrée section AH n°926 (anciennement AH n°917 et AH n°918p), sise 16-16 bis rue du Moulin de la Planche à Villebon-sur-Yvette, d'une superficie totale d'environ 1 200 m<sup>2</sup>, pour un montant de 610 000 € TTC :
  - Délibération n° DEL 2023-02-011 en date du 9 février 2023,
  - Acte de vente définitif signé le 23 juin 2023.
2. Cession par voie amiable à la communauté d'agglomération Paris-Saclay du site de l'ancien refuge animalier, constitué des parcelles cadastrées section AS n°9, AS n°100 et AS n°101, sises en bordure de la rue du Grand Dôme à Villebon-sur-Yvette, d'une superficie totale d'environ 23 158 m<sup>2</sup>, pour un prix de vente de 2 336 475,80 € TTC :
  - Délibération n° DEL 2023-11-091 en date du 30 novembre 2023,
  - Acte de vente définitif signé le 22 décembre 2023.

**PRÉCISE** que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2023 sera annexé au compte administratif de la Commune en application de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2024,

**Le Maire,**



**Victor DA SILVA**

**Le Secrétaire,**



**Patrick BATOUFFLET**